

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

| | | | |
|-------------------|-------------------------|---|----------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | Joseph LEES | à | André PAILLAS |
| | Anne-Marie ANCHEN | à | Suzanne SAGE |
| | Didier LOUSTAU | à | Jean-Michel IDOPE |
| | France JAUBERT-BATAILLE | à | Jean BEDECARRAX |
| | Gérard FRECHOU | à | Jean-Michel BELLOT |
| | Jean MENE-SAFRANE | à | Michel LAURONCE |
| | Marie-Lyse GASTON | à | Philippe GARROTE |
| | Anne BARBET | à | Patrick MAILLET |
| | Robert BAREILLE | à | Jean-Michel BRUGIDOU |
| | André LABARTHE | à | Daniel LACRAMPE |

| | | | |
|---------------------|------------------------|---------------|-----------------------|
| <u>Suppléants</u> : | Raymonde SOARES | suppléante de | Gérard URRUSTOY |
| | Jean LABORDE | suppléant de | Robert LABORDE-HONDET |
| | Henri LAGREULA | suppléant de | David LAMPLE |
| | Serge GUILHEM-BOUHABEN | suppléant de | Joëlle FABRE |
| | Georgette SALHI | suppléante de | Véronique PEBEYRE |

Excusés : Jean-Jacques IDOMÉNÉE, Jean CASABONNE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Dominique QUEHEILLE, Yves TOURAINÉ, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130924-07-CUL

CIAP BEDAT : AMENAGEMENT DE LOCAUX TECHNIQUES

M. MINJUZAN rappelle que le programme initial d'aménagement intérieur du complexe Bedat prévoyait d'installer les locaux techniques « chauffage et rafraîchissement » dans le sous-sol de la villa. Les études techniques diligentées par l'équipe de maître d'oeuvre ont mis en évidence une solution type « Pompe à chaleur » plus économique tant sur le plan investissement que fonctionnement.

Cependant, le sous-sol de la villa n'offrait pas de volume suffisant pour l'implantation de ce dispositif, aussi, et afin d'éviter toute installation extérieure pénalisante pour l'environnement, il s'est avéré judicieux d'utiliser la partie Sud de l'immeuble voisin situé 4 rue des Gaves (dit garages Beighau) appartenant à la ville d'Oloron, pour créer les locaux techniques.

Cette partie du bâtiment comprend 2 niveaux : le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage pour une superficie totale de moins de 50 m², à préciser avec le document d'arpentage confié aux Géomètres Degeorges et Labourdette.

La ville d'Oloron est favorable à cette cession qui pourrait se faire sous la forme d'un bail emphytéotique de 99 ans, consenti à l'euro symbolique, ce qui permettra à la CCPO d'engager les travaux nécessaires (clos et couvert, aménagement intérieur et équipements techniques) à ses frais.

Par ailleurs, pour des raisons esthétiques et afin de conserver une unité architecturale, la ville d'Oloron a souhaité dans le même temps réaliser le clos et le couvert sur la partie nord.

Pour la réalisation de ces travaux, une convention de mandat sera signée par laquelle la ville confiera à la CCPO la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

Le montant total de l'aménagement du clos et du couvert de l'ensemble BEIGHAU (maîtrise d'œuvre et travaux) s'élève à 80 000.00 € HT (95 680 € TTC), il sera réparti, à part égale, entre la ville et la CCPO ; la part incombant à la CCPO sera imputée sur l'opération 1 331.

La dévolution des travaux sera rattachée à la consultation d'entreprises engagée pour l'aménagement intérieur du CIAP.

La maîtrise d'oeuvre pour le clos et le couvert, fera l'objet d'un avenant au marché initial pour un montant de 5 000.00 € HT (5 980 € TTC).

La ville d'Oloron a délibéré favorablement sur l'ensemble de ces points le 31 juillet dernier et a également autorisé la CCPO à déposer le permis de construire.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bail emphytéotique avec la ville d'Oloron Ste Marie, pour la partie des locaux des anciens garages Beighau, nécessaire au local technique du CIAP et régler les frais correspondants y compris de géomètre
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la ville d'Oloron
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et déposer la demande de permis de construire
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 24 septembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT